



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 16 - votants : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinairement, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 07 avril 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Monsieur SAPEY Emmanuel, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame PARSIGNY Laëtitia, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier, Madame VALFORT Nelly, Madame GERY Véronique, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Madame DARMET Martine, Monsieur SENDRA Gilles, Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Monsieur RAJOT Adrien, Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés : Madame PION Marion par Monsieur TOLA Sylvain

Secrétaire de séance : Monsieur TOLA Sylvain

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de Monsieur A.Rajot, le secrétaire de séance est Monsieur S.Tola.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter une question portant sur une convention à intervenir entre la commune et le SIEL pour le réseau très bas débit.

Les membres présents et représentés donnent leur accord.

1 – SIEL – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A AMIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au Plan de Relance, le SIEL a transmis deux nouvelles conventions portant sur l'enfouissement des réseaux secs et de l'éclairage public avec des taux d'aide plus favorables.

Le Maire donne lecture des deux propositions du SIEL (documents transmis avec la convocation du conseil) :

→ Réseaux secs : coût passe de 58 295 € à 55 495 €

→ Eclairage public : coût passe de 29 750 € à 23 689 €

Le Maire propose à l'assemblée d'annuler les délibérations prises au conseil municipal du 8 mars : DE_2021_0803_01 et DE_2021_0803_02.

Le Maire soumet au vote les deux nouvelles conventions avec un amortissement sur 15 ans.

Enfouissement réseaux secs : annulation de la délibération et approbation de la nouvelle convention à l'unanimité

Enfouissement de l'éclairage public : annulation de la délibération et approbation de la nouvelle convention à l'unanimité

2 – SIEL – DEPLOIEMENT RESEAU TRES BAS DEBIT

Le Maire explique que le SIEL propose de signer une convention pour l'implantation de deux antennes pour le déploiement du réseau très bas débit.

Le Maire précise que le SIEL finance l'opération ; seule l'utilisation des objets connectés sera à la charge de la collectivité.

Le SIEL propose de poser une antenne à Dancé, sur le point de mutualisation THD42 et une autre sur l'église de Saint-Paul de Vézelin.

Suite aux interrogations de membres présents, le Maire précise que les ondes sont à très basses fréquences et ne sont pas diffusées en permanence.

Ce réseau est réservé aux collectivités qui pourront, à terme, par exemple, contrôler l'air dans les salles de classe (bientôt obligatoire), contrôler les citernes de gaz (gestion des livraisons), gérer la température dans les salles des fêtes...

Ces antennes permettront le développement du réseau très bas débit afin de couvrir tout le territoire.

Vote : 13 POUR / 4 ABSTENTIONS

3 – TARIFS

Le Maire propose à l'assemblée de ne pas changer les tarifs communaux, exceptés ceux relatifs à l'assainissement.

Tarif des prestations de contrôle des installations privées :

Le Maire précise que c'est la SAUR qui effectue ces prestations que la collectivité facture aux pétitionnaires. Les tarifs communaux suivent les tarifs pratiqués par la SAUR.

Le Maire soumet au vote les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Contrôle conception : 130 €
- Contrôle réalisation : 145 €
- Contrôle préalable à une transaction immobilière : 165 €

Vote : unanimité

Redevance assainissement collectif :

Le Maire rappelle que le lissage des tarifs portant sur l'assainissement collectif avait été approuvé à la création de la commune nouvelle. Les tarifs pratiqués à Dancé et Saint-Paul de Vézelin augmenteront pour atteindre ceux d'Amions ; et ce, dans l'intérêt général pour équilibrer le budget assainissement collectif.

Le Maire explique que la SAUR relève les compteurs d'eau entre juillet et septembre et donne les informations à la collectivité en décembre pour facturation aux usagers.

Suite à une réclamation d'un usager, les tarifs votés ne seront pas appliqués au 1^{er} janvier 2021.

Le Maire soumet au vote les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Part Fixe : Amions = 76 €
 Dancé = 60 €
 Saint-Paul de Vézelin = 70 €

Part Variable selon la consommation :

 Amions = 0,90 € le m³
 Dancé et Saint-Paul de Vézelin = 0,80 € le m³

Vote : unanimité

4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Arrivée de Monsieur Sapey à 20h25.

Le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des subventions attribuées en 2020.

Le Maire expose à l'assemblée que les autres années, le vote des subventions aux associations a lieu en même temps que le vote du budget.

Cette année est particulière eu égard au contexte sanitaire qui empêche certaines associations de fonctionner normalement : pas de sorties scolaires, pas de rencontre sportives...

Le Maire propose de voter lesdites subventions en septembre, sauf pour les associations qui ont continué leur activité : les restos du cœur, le foyer du collègue et l'animation à la maison de retraite.

Il rappelle que la collectivité s'était engagée auprès de l'APE pour prendre en charge une partie du financement des activités.

Il précise que l'Union Loire DDEN ne sollicite pas de subvention cette année.

Les demandes d'aide reçues des écoles et lycées sont toujours rejetées ; la commune privilégiant les associations locales.

Après échanges et débat, l'unanimité des membres présents approuvent cette proposition et l'attribution des subventions ci-après :

- Les restos du cœur : 400 €
- FSE St-Germain : 450 €
- Activ'Age : 500 €

5 – FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau fourni par le Trésor Public (transmis avec la convocation).

Le Maire rappelle les taux votés en 2020 :

- Taxe foncière bâti = 9,25 %
- Taxe foncière non bâti = 25,70 %
- Taxe d'habitation = 10,91 %

Il explique que compte-tenu de la réforme fiscale de la taxe d'habitation, le conseil municipal ne délibère plus sur le taux de la taxe d'habitation.

Pour compenser la perte financière due à la suppression de la taxe d'habitation, le produit de la taxe sur le foncier bâti du Département est transféré aux communes.

Par conséquent, le conseil municipal doit voter le taux de taxe sur le foncier bâti résultant de la somme du taux communal et du taux départemental.

Dans ce contexte, le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Suite aux interrogations de membres présents, le Maire précise que c'est la valeur de l'année 2017 qui est prise en compte pour la compensation de la taxe d'habitation.

Certains contribuables sont toujours assujettis à la taxe d'habitation compte-tenu de leurs revenus ou pour leur résidence secondaire. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale ; seuls seront taxés les résidences secondaires et les logements vacants.

Par ailleurs, si les taux n'augmentent pas, la valeur immobilière progresse toujours ; ce qui génère une augmentation de la charge fiscale des administrés.

Le Maire soumet au vote de l'assemblée les taux ci-après pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 24,55 % = 9,25 % (taux communal) + 15,30 % (taux départemental)
- Taxe foncière non bâti : 25,70 %

Vote : unanimité

6 - COMPTES DE GESTION – COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGETS

VOTE DES COMPTES DE GESTION

Le Maire explique que les comptes de gestion sont dressés par le Trésor Public et ils correspondent aux données dont dispose la collectivité (logiciel comptable de la commune).

Le Maire soumet au vote de l'Assemblée les comptes de gestion du lotissement, du SPANC, de l'assainissement collectif et de la commune

Vote : unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

La Code Générale des Collectivités Territoriales stipule que le Maire n'est pas autorisé à présenter et faire voter le compte administratif.

C'est donc, le 1^{er} adjoint, qui présente les comptes administratifs et les soumet au vote de l'assemblée. Monsieur le Maire sort de la salle.

A- SPANC

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			113.55		113.55	
Opérations exercice	39 484.62	39 484.62	2 295.70	3 920.00	41 780.32	43 404.62
Total	39 484.62	39 484.62	2 409.25	3 920.00	41 893.87	43 404.62
Résultat de clôture				1 510.75		1 510.75
Restes à réaliser	66 000.00	66 000.00			66 000.00	66 000.00
Total cumulé	66 000.00	66 000.00		1 510.75	66 000.00	67 510.75
Résultat définitif				1 510.75		1 510.75

Résultat de l'exercice : Investissement = 0 € Fonctionnement = 1 624 €

Rappel : une subvention de 1 500 € a été attribuée au budget SPANC par le budget Commune

Vote : unanimité.

B- ASSAINISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	20 186.34		7 593.84		27 780.18	
Opérations exercice	21 007.02	91 745.00	44 798.65	36 921.14	65 805.67	128 666.14
Total	41 193.36	91 745.00	52 392.49	36 921.14	93 585.85	128 666.14
Résultat de clôture		50 551.64	15 471.35			35 080.29
Restes à réaliser						
Total cumulé		50 551.64	15 471.35			35 080.29
Résultat définitif		50 551.64	15 471.35			35 080.29

Résultat de l'exercice : Investissement = 70 738 € Fonctionnement = - 7 877 €

Rappel : une avance financière de 60 000 € avait été allouée par le budget communal au budget assainissement.

Vote : unanimité.

C- LOTISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 781.67			42 186.24	10 781.67	42 186.24
Opérations exercice	10 781.67	10 781.67	10 781.67	10 781.67	21 563.34	21 563.34
Total	21 563.34	10 781.67	10 781.67	52 967.91	32 345.01	63 749.58
Résultat de clôture	10 781.67			42 186.24		31 404.57
Restes à réaliser						
Total cumulé	10 781.67			42 186.24		31 404.57
Résultat définitif	10 781.67			42 186.24		31 404.57

Résultat de l'exercice : Investissement = 0 € Fonctionnement = 0 €

Vote : unanimité.

D- COMMUNE

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	94 129.91			272 180.46	94 129.91	272 180.46
Opérations exercice	788 470.12	693 637.72	606 298.74	674 083.02	1 394 768.86	1 367 720.74
Total	882 600.03	693 637.72	606 298.74	946 263.48	1 488 898.77	1 639 901.20
Résultat de clôture	188 962.31			339 964.74		151 002.43
Restes à réaliser	52 030.22	469 363.00			52 030.22	469 363.00
Total cumulé	240 992.53	469 363.00		339 964.74	52 030.22	620 365.43
Résultat définitif		228 370.47		339 964.74		568 335.21

Résultat de l'exercice : Investissement = - 94 832 € Fonctionnement = 67 784 €

Vote : unanimité.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

A- SPANC

Le Maire propose de voter l'affectation du résultat en recettes de fonctionnement : 1 511 €.

Vote : unanimité.

B- ASSAINISSEMENT

Le résultat étant négatif, il est reporté en dépenses de fonctionnement : -15 471 €.

L'équilibre devrait être atteint d'ici 2 à 3 ans

Vote : unanimité.

C- LOTISSEMENT

Le Maire propose de voter l'affectation du résultat en recettes de fonctionnement : 42 186 €

Vote : unanimité.

D- COMMUNE

Le Maire propose de voter l'affectation du résultat en recettes de fonctionnement : 339 965 €

Vote : unanimité.

VOTE DES BUDGETS

A- SPANC

Le Maire donne lecture des lignes budgétaires pour le fonctionnement et l'investissement.

La SAUR réalise les contrôles sur les stations privées ; facture les prestations à la commune qui, à son tour, facture aux pétitionnaires.

Les administrés de Saint-Paul de Vézelin ont pu bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour réhabiliter leur station, à hauteur de 60 % (coût plafonné). 18 dossiers ont été déposés.

Cette opération n'est pas reconduite.

La collectivité encaisse la subvention et la reverse ensuite aux bénéficiaires (8 dossiers en 2020).

Le Maire propose de voter le budget 2021 SPANC :

Fonctionnement = 11 511 €

Investissement = 66 000 €

Vote : unanimité.

B- ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture des lignes budgétaires pour le fonctionnement et l'investissement.

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) est dû pour tout nouveau raccordement au réseau public. Elle est comptabilisée dans les recettes de fonctionnement (8 000 €).

Le Maire propose, pour l'année 2021, que la commune mette le personnel communal, gratuitement, à la disposition du service assainissement.

Il s'agit d'une part salariale pour les agents qui assurent la surveillance et l'entretien des stations d'épuration. Pour rappel, cette charge de personnel était estimée en 2020 à 4 750 €.

Par ailleurs, une facture sera émise pour tous les bâtiments communaux raccordés au réseau d'assainissement collectif (mairies, centre technique, salles des fêtes, école...).

Le budget prend en compte le gros investissement de la station de Dancé pour un coût estimé à 250 000 €. Cette opération pourrait être subventionnée à 50 %.

Le dossier est en cours de préparation avec les services du Département.

Le Maire propose de voter le budget 2021 assainissement collectif :

Fonctionnement = 61 047€

Investissement = 311 231 €

Vote : unanimité.

C- LOTISSEMENT

Le Maire donne lecture des lignes budgétaires pour le fonctionnement et l'investissement.

Il reste une parcelle à vendre de 1 100 m² à 30 € le m².

Le Maire propose de voter le budget 2021 lotissement :

Fonctionnement = 52 968 €

Investissement = 21 563 €

Vote : unanimité.

D- COMMUNE

Le Maire donne lecture des lignes budgétaires pour le fonctionnement et l'investissement.

Le Maire précise le type de dépenses-recettes affecté à chaque compte du plan comptable.

Dépenses de Fonctionnement = 951 634 € dont 197 688 € versés à la section d'investissement

Les bons d'achat distribués, cette année, à la place du repas des aînés, ont été bien accueillis par les bénéficiaires et fortement appréciés par les commerçants.

Les fournitures scolaires s'élèvent à 4 500 € (4 334 € payés en 2020).

Le compte « autres frais divers » (10 000 €) inclus les analyses d'eau de la Loire effectuées de juin à août : 11 prélèvements pour 4 877 € en 2020.

Le Maire explique que sur les 71 000 € comptabilisés au compte « entretien et réparation des bâtiments » sont prévus les travaux de rénovation de la maison de la gare.

Le Maire explique que les locataires ont laissé la maison en mauvaise état : lavabo arraché, joints à refaire, porte endommagée, murs salis et tagués.

Un état des lieux a été réalisé en présence des locataires qui n'ont émis aucune remarque.

Des devis sont en cours pour remettre en état le logement ; la nouvelle locataire souhaite emménager mi mai.

Certains membres présents se posent la question de savoir s'il est possible d'interdire les animaux dans les logements communaux.

Le Maire précise que le devis plâtrerie-peintures s'élève à 7 577 € HT.

A cet égard, le Maire soumet au vote de l'Assemblée la non-restitution du dépôt de garantie aux locataires partants.

Vote : unanimité.

Le compte « autres services extérieurs » correspond à la restauration scolaire = 30 000 €.

Sur les 60 élèves de l'école, ils sont entre 40 et 50 enfants à manger à la cantine.

En 2020, la collectivité avait payé la taxe foncière de deux années (2019 et 2020) ; en 2021, la taxe foncière s'élèvera à 9 000 €.

Les dépenses de personnel sont composées de la masse salariale (salaires des agents communaux, indemnités des élus, charges sociales et patronales) et du coût de fonctionnement liés à la gestion du personnel (médecine du travail, assurance, vêtements de travail, action sociale....) = 355 000 €.

Le Maire rappelle qu'un agent communal est en congé longue maladie et un autre à temps partiel thérapeutique. Il précise que l'assurance ne rembourse pas la totalité de la perte financière.

La collectivité participe à plusieurs syndicats (Agédi, SMRBV, SIEL...) pour un coût estimé à 40 000 €.

La somme de 2 000 € est inscrite pour provisionner les créances douteuses (impayés).

Recettes de Fonctionnement : = 951 634 € dont 339 965 € de résultat reporté

Le compte intitulé « revenus des immeubles » pour 80 000 € correspond aux locations perçues par la collectivité (logements et salles des fêtes).

Le Maire explique avoir mis la somme de 3 000 € sur le compte « concessions cimetières » compte-tenu du renouvellement des concessions suite au suivi qui sera effectué au cours de l'année.

Le Maire rappelle le vote des taux des taxes foncières (question 5) et la recette à comptabiliser pour 192 378 €.

La communauté de communes verse à la commune une compensation de 95 000 € enregistrée à l'article « attribution de compensation ».

La compensation de la taxe professionnelle s'élève à 6 699 € (FNGIR).

La collectivité perçoit des dotations telle que la dotation de solidarité rurale (43 213 €)

Le FCTVA sur le fonctionnement est estimé à 5 000 €. Le Maire explique que le FCTVA correspond au reversement d'une partie de la TVA payée par les collectivités sur les factures d'investissement et les factures de fonctionnement pour les dépenses de voirie, réseaux et bâtiments communaux (sous certaines conditions).

Le Maire précise que la CPAM via l'AMF a versé à la collectivité la somme de 535 € pour l'achat des masques par la commune ; cette somme sera inscrite au compte « participation autres organismes ».

Dépenses d'Investissement = 1 152 353 € dont 188 962 € de résultat reporté

Les frais d'étude pour le PLU est mis au budget pour 40 000 €.

Le compte « autres agencements et aménagements » pour 8 000 € correspond aux jeux pour enfants que la collectivité envisage d'installer (cf conseil municipal précédent).

L'enfouissement des réseaux secs BT et de l'éclairage public par le SIEL (cf question 1 et conseil municipal précédent) s'élève à 80 500 €.

Le Maire explique que des opérations sont achevées et sont à zéro, sauf pour l'adressage pour laquelle il reste des factures à payer pour 5 900 €.

86 400 € de frais d'études (marché public maîtrise d'œuvre) et 483 600 € de travaux (1^{ère} tranche) sont inscrits à l'opération maison Emma.

Les travaux de rénovation de la toiture de l'ancien presbytère à Saint-Paul de Vézelin devrait être réalisés en septembre pour un coût estimé à 20 800 €.

Le marché public pour le programme de voirie 2020, reporté en 2021, pour 153 600 €, sera finalisé prochainement pour un démarrage des travaux en septembre-octobre.

14 000 € sont inscrits à l'opération école numérique, en attente de la demande définitive des enseignants.

L'opération Pêt d'Ane pour 2 000 € correspond à l'acquisition de deux terrains et l'aménagement du site (jeux, bancs...).

Recettes d'Investissement : 1 152 353 € dont 1 976 888 € de virement de la section de fonctionnement
Le Maire explique que la collectivité perçoit diverses dotations et subventions.

Le FCTVA sur les investissements est estimé à 62 000 €.

Les travaux d'éclairage public effectués par le SIEL sont amortis, en 2021, pour la somme 1 941 €.

Sur l'opération adressage, il reste à percevoir 18 000 € de subventions (Région et Département).

La commune a déposé des dossiers de subventions pour la maison Emma ; 307 600 € pourraient être attribués. Le Département a envoyé une convention pour l'attribution d'une subvention de 100 000 € au titre du plan de relance d'investissement.

Il reste à percevoir 183 971 € de subventions sur l'opération de réhabilitation et mise en accessibilité de la Mairie d'Amions.

Pour les travaux relatifs à la toiture de l'ancien presbytère, la collectivité percevra 7 000 € de subvention.

Une subvention départementale de 61 000 € est escomptée pour le programme voirie.

L'opération école numérique ouvre droit à une subvention de 7 000 € (soit la moitié du coût de l'opération)

Le Maire propose de voter le budget 2021 commune :

- Fonctionnement = 951 634 €
- Investissement = 1 152 353 €.

Vote : unanimité.

INFORMATIONS

DECISIONS prises en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire : le Maire avait transmis avec la convocation le récapitulatif des décisions prises depuis le début du mandat.

Aucune remarque n'est émise.

CRTE = Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Maire explique à l'Assemblée que l'Etat souhaite associer les territoires au plan de relance et accompagner les collectivités dans leur projet de territoire. Ce contrat serait porté par les communauté de communes

RESSOURCES HUMAINES

Le Maire explique que d'ici la fin d'année, la collectivité devra mettre en place le Compte Epargne Temps (CET).

Le CET doit être proposé aux fonctionnaires afin d'y épargner des congés non pris et pouvoir en bénéficier plus tard (sous certaines conditions). Etant précisé que les congés annuels doivent être soldés au 31 décembre.

La commune doit saisir dans un premier temps le comité technique et ensuite prendre une délibération pour préciser le fonctionnement du CET : type de congés épargnés, procédure prise de congés épargnés, monétisation, modalité de transfert.....

RECLAMATION D'UNE ADMINISTRÉE

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier d'une administrée qui se plaint d'écoulement d'eau dans sa cour et fait état de l'entretien des haies.

Le Maire et Monsieur Tola rencontreront cette personne afin de trouver la solution la plus adéquate.

TERRAIN FOOT

Le Maire rappelle que le terrain est en mauvais état.

Monsieur Sapey précise que les jeunes s'entraînent toujours bien qu'aucune rencontre n'ait lieu.

Le Maire explique que l'association du foot fera passer un sourcier pour voir si une source existe et pourrait servir à l'arrosage du terrain. A noter qu'il faut 100 m³ à chaque arrosage.

Un devis sera demandé pour une remise en herbe du terrain.

JEUX ENFANTS

Le Maire explique que lors du prochain conseil municipal, il soumettra à l'Assemblée des devis pour l'installation de jeux pour enfants à Dancé (cf demande émise lors du dernier conseil municipal).

Il propose une cage de foot en filet et fermée. Le coût est compris entre 2 000 € et 4 000 € selon la taille de la cage.

ECOLE

Le Maire explique qu'un céramiste interviendra à l'école dans le cadre des activités artistiques.

La pompe du puits pourrait servir de support.

PÊT D'ANE

Le Maire propose à l'Assemblée que la commune fasse un courrier au syndicat des communes riveraines, propriétaire de deux parcelles, qui pourraient lui être rétrocédées.

Ces deux terrains sont entretenus par la commune et pourraient faire l'objet d'aménagements, tel que des jeux pour enfants, des bancs....

Comme évoqué lors du conseil municipal, le Maire précise que le projet de la tyrolienne est une idée de développement touristique et de valorisation du Pêt d'Ane.

A ce stade, aucune somme n'est inscrite au budget. Le coût estimé est de l'ordre de 250 000 € HT avec une rentabilité rapide eu égard à la forte demande et au tarif pratiqué.

Le Maire propose d'intégrer ce projet dans l'élaboration du PLU, dans le cadre de l'étude environnementale.

Les élus échangent et débattent sur le sujet. Mesdames Darmet et Géry mettent en avant les points négatifs, tels que l'esthétique de l'infrastructure et l'afflux de voitures.

Le Maire dit entendre tous les arguments et qu'il convient d'attendre d'avoir plus d'informations sur l'impact environnemental. Ce projet fera l'objet d'une question dans le cadre de l'élaboration du PLU, notamment sur le développement touristique souhaité.

Les membres présents donnent leur accord de principe pour l'acquisition des deux terrains pour l'aménagement du site du Pêt d'Ane.

MAISON EMMA

Le Maire expose l'avant projet proposé par l'architecte (documents envoyés à tous les élus).

Certains élus émettent un avis défavorable.

En réponse à Madame Darmet, le Maire précise que c'est une première approche et que l'idée de départ demeure, à savoir l'installation d'une bibliothèque au rez-de-chaussée et de logements dont le type reste à définir (appartements, studios et/ou chambres).

Une cuisine et une salle à manger sont prévues pour ouvrir la maison à la co-location ; la destination du dernier étage reste à définir (peu de hauteur sous plafond).

Les élus échangent et débattent quant aux possibles aménagements :

- Les chambres et les logements ne seraient pas réservés aux personnes âgées
- La possibilité de louer les chambres ou studios à des apprentis, des jeunes en mission temporaire sur le territoire
- Le projet pourrait prévoir des logements inclusifs
- Un logement pourrait être loué à un régisseur
- Le four qui est l'âme de la maison pourrait être conservé en tout ou partie, voire déplacé.

Madame L'Hospital fait remarquer que les établissements de co-location existants emploient 3 ou 4 personnes qui ne sont pas logées sur place.

Monsieur Sapey dit qu'il existe sur la commune de La Valla-sur-Rochefort un établissement composé de chambres en co-location.

Madame L'Hospital et d'autres élus souhaitent que l'offre soit destinée aux habitants de la commune.

Le Maire explique qu'il faudra définir quel service la collectivité souhaite proposer.

Il rappelle que l'opération ne doit pas être déficitaire. A cet égard, la collectivité ne doit pas réaliser une maison telle qu'il en existe dans beaucoup de communes ; à savoir des chambres pour les personnes âgées.

Le Maire propose aux élus de noter leurs idées afin de les transmettre à l'architecte.

Tous les élus sont invités à la réunion prévue avec l'architecte, le 26 avril sur site.

TRAVAUX

Le SIEL réalisera des travaux de renforcement électrique sur le poste de la Forêt du Bas à Amions, du 31 mai au 27 août.

Le Département a envoyé le prévisionnel des travaux de voirie sur Saint-Paul de Vézelin et Dancé.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Gery expose un problème de voisinage : des piquets tombent sur la route.

Monsieur Sendra fera des photos et un courrier sera envoyé au propriétaire.

Monsieur Perroton résume la réunion du syndicat d'initiative : le topo guide relève de la compétence de la communauté de communes. L'idée est d'installer un banc, une table, une poubelle au départ des chemins. Le Maire n'y est pas favorable ; l'entretien devant être assuré par les agents communaux.

Monsieur Perroton explique que les collectivités sont invitées à recenser leurs pépites.

Il présente une application sur mobile, géocaching, qui est, en ce moment, fréquemment utilisée par les randonneurs.

REUNION PLU-AGRICULTEURS – 15 avril à Amions

La collectivité a convié les agriculteurs de la commune, suivant une liste fournie par la Chambre d'Agriculture, à une réunion organisée par le cabinet d'études chargée de l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire propose aux élus d'assister à la réunion ; étant précisé que le nombre de participants est limité dans le contexte sanitaire actuel.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire explique que les Maires ont été sollicités par l'Etat, via les préfetures, pour donner leur avis sur le maintien ou non des élections prévues les 13 et 20 juin.

Il s'est prononcé contre le maintien au vu du contexte sanitaire et le protocole annoncé.

En effet, les deux élections se dérouleront le même jour, dans les trois bureaux de vote, avec deux urnes, 4 assesseurs et 1 président. Un circuit devra être mis en place pour la circulation des votants. Les assesseurs, le président et les secrétaires de mairie devront soit être vaccinés soit présenter un test négatif.

La question se pose du changement des bureaux de vote, en particulier pour la mairie de Dancé qui est petite. A voir la possibilité du transfert du bureau de vote dans la salle des fêtes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 10 MAI 2021 A 20H00 A LA MAIRIE DELEGUEE D'AMIONS

Fin à 23h55

**Information dernière minute :
Elections régionales et départementales = les 20 et 27 juin**